

Inscription au bois d'affouage

Fontaine-le-Puits

Les personnes désirant du bois d'affouage sont priées de s'inscrire en Mairie

avant le **vendredi 30 mai 2025**.

Les personnes qui n'auront pas exploité le bois d'affouage de 2024 avant le 31 mai 2025 n'auront pas de lot cette année.

Il est rappelé que le bois est destiné uniquement aux résidences principales situées sur la commune pour chauffage personnel, et que les personnes inscrites doivent obligatoirement participer à la journée de l'environnement et de l'affouage du 21 juin à Fontaine-le-Puits.

Pour le repas du midi offert par la commune ce jour-là, **inscription obligatoire en mairie.**

Le Maire délégué,

Alain-Claude CULLET